



De nombreuses lois et décrets furent promulgués pour amener à une définition véritable, professionnelle et reconnue de tous : « Le bien-être d'un animal (BEA) est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. » (ANSES)

ANSES
Etat mental et physique positif

Welfare Quality
4 principes

OIE
5 Libertés

Liberté d'exprimer ses comportements naturels

Liberté de se mouvoir

Liberté de choisir son alimentation

Liberté de se reposer

Liberté de se manifester

Liberté de ne pas souffrir

Santé des animaux

Qualité de l'environnement

Qualité de la gestion

Qualité de la production

Lutte contre la maltraitance animale



 **Interdiction** de mise en production de tout bâtiment d'élevage nouveau ou réaménagé de **poules pondeuses** en cages.



L'AVIS DU PROFESSIONNEL

Jocelyn MARGUERIE, vétérinaire pour Réseau Cristal et référent national sur les questions de bien-être animal et de biosécurité a accepté de répondre à quelques questions portant sur le sujet.

ProFilBio : On a souvent tendance à penser qu'élever des volailles en Agriculture Biologique est « le meilleur système d'élevage » afin de respecter les critères du bien-être animal. Cette pensée est-elle envisageable selon vous ? Cela signifie-t-il alors que les systèmes conventionnels ne sont pas en mesure d'assurer le bien-être de leurs volailles ?

J.M. : « L'aviculture française est riche de ses diversités, situation quasi-unique au monde : diversité d'espèces, diversité de productions, diversité de modes d'élevage. Diversités avec cependant une culture commune bien ancrée dans notre paysage avicole, celle de l'élevage familial à taille humaine. Je suis convaincu que ce modèle familial donne des gages de bien-être animal quelle que soit la production de volailles car l'éleveur est concerné par le contact quotidien avec ses animaux.

Il est également, en quelque sorte, responsabilisé sur les meilleurs soins à apporter aux animaux dans ses productions qui sont souvent clés pour la pérennité de son exploitation et donc son propre bien-être.

De plus, il existe un maillage essentiel de conseillers, techniciens et vétérinaires, qui accompagnent en permanence les éleveurs de volailles pour les aider à assurer santé des animaux et performances de l'élevage. Ces dernières années, ces conseillers se sont appliqués à apporter aux éleveurs les informations et solutions nécessaires pour compléter la bientraitance par le bien-être, pour associer, aux bons soins apportés aux animaux, la considération de la sensibilité et des besoins de l'animal.

Parmi tous les systèmes d'élevage de volailles, l'Agriculture Biologique inscrit dans ses cahiers des charges, son ambition en termes de bien-être des animaux. À l'instar des productions Label Rouge, les modèles AB font appel à des souches à croissance lente, de faible densité d'élevage, l'accès à un parcours extérieur et l'enrichissement du milieu en général. Tout cela concourt souvent à satisfaire des principes fondamentaux du bien-être animal comme le bon environnement ou le bon comportement. Les éleveurs en AB sont généralement très investis dans l'observation de leurs animaux et l'adaptation de leurs pratiques ; le caractère « animalier » de l'éleveur est essentiel.

Les contraintes qui existent dans ces productions doivent amener les éleveurs en AB à avoir beaucoup d'anticipation en ce qui concerne la santé par exemple : vaccins contre des virus, des parasites ou des bactéries, anticipation des troubles, même légers, en lien avec les phases physiologiques critiques de production... Il y a aussi la pression sur les matières premières alimentaires (quantité, qualité, coût). Un éleveur en AB est parfois amené à accepter certaines limites

dans les performances de ces animaux, même s'il ne doit jamais transiger avec des éléments majeurs du bien-être animal comme la viabilité et l'homogénéité de ses volailles. Bref, l'éleveur de volailles en AB porte haut son engagement pour le bien-être de ses animaux. Cet engagement est largement partagé par les éleveurs de volailles, quel que soit leur modèle de production. »

ProFilBio : Avec les confinements/clausturations répétitifs des volailles en bâtiments, les éleveurs ont pu identifier le mal-être de leurs animaux sans pour autant savoir comment les distraire, les occuper. Quels conseils donneriez-vous aux éleveurs afin de mieux aborder cette période sanitaire délicate ?

« La mise à l'abri des volailles fait partie des mesures sanitaires réglementaires édictées pour contribuer à la lutte contre cette maladie absolument dévastatrice qu'est l'influenza aviaire, hautement pathogène. Cette exigence s'appuie sur des expertises scientifiques et, disons-le tout de suite, est régulièrement remise en cause par des acteurs de l'élevage de volailles en plein air. De nouvelles données viendront peut-être faire évoluer ces mesures, en fonction des espèces et des productions, et il existe déjà des possibilités très encadrées de déroger à cette mise à l'abri, en cas d'attente forte en bien-être animal et avec un renforcement des autres pratiques de biosécurité.

Il est cependant essentiel d'accompagner les volailles et les éleveurs dans les systèmes plein air pour les aider à passer au mieux ces périodes de mise à l'abri, souvent sources de stress pour l'éleveur. L'anticipation, encore une fois, est essentielle pour assurer des éléments fondamentaux du bien-être animal. à titre d'exemple et compte tenu du risque important de répétition et d'allongement de ces périodes de mise à l'abri avec l'évolution des virus, l'éleveur doit s'assurer, très en amont, des capacités de son bâtiment et de ses équipements d'élevage pour le confort thermique (température, ventilation), la qualité de l'air (poussières), la qualité de la litière, l'accès à l'eau et à l'aliment...

Cela demande souvent de simples aménagements et parfois la réduction anticipée des densités d'élevage (nombre d'animaux par rapport à la surface du bâtiment). Puisqu'il s'agit de protéger les volailles (les siennes et ceux des autres éleveurs) d'une épidémie dramatique, toutes les pratiques d'élevage doivent être réfléchies et éventuellement repensées pour limiter le risque d'introduction du virus (paillage, distribution d'aliments, collecte des œufs...).

Là aussi, on considère les éventuels stress supplémentaires occasionnés aux animaux. De même, l'éleveur adapte son comportement quotidien. Il ne doit jamais renoncer à visiter



chaque jour ses animaux. Les volailles sont des êtres sociaux, grégaires et hiérarchisés. La limitation de l'espace de fuite est, en effet, une contrainte pour les dominés notamment. Il est possible de prévoir des abris dans l'abri (planches, palettes), en s'assurant qu'il y a toujours au moins 2 sorties. Parfois, il faut recourir à la séparation des mâles et des femelles sur des lots de volailles qui avancent en maturité sexuelle. Ensuite, il faut se rappeler 2 éléments fondamentaux de l'enrichissement du milieu. D'une part, des volailles élevées dès le départ dans un environnement stimulant s'adaptent mieux aux changements et aux contraintes qu'elles peuvent rencontrer ensuite. D'autre part, une volaille se « lasse » de son jouet au bout de 7 jours environ ; il convient donc de renouveler régulièrement les éléments d'enrichissement de l'environnement, en les alternant et en les changeant de place. On pense à des bouteilles, des CD, des ficelles, des bottes de paille ou de luzerne, des blocs à piquer, des bidons, des betteraves ou des choux fourragers, des céréales brutes distribuées à la volée...

On pense à la limitation de l'intensité lumineuse, à la musique pourquoi pas. On fait la chasse aux parasites (poux, vers) et autres insectes dérangeants (ténébrions, mouches).

Enfin, il existe des solutions alternatives autorisées chez les animaux de production, à base d'extraits de plantes et d'huiles essentielles choisies, qu'on peut distribuer dans l'eau ou dans l'air pour apaiser les animaux. Il y a des principes à appliquer partout et des solutions à adapter à chaque situation d'élevage ; l'éleveur ne doit pas rester seul face à ses problèmes de mise à l'abri et se faire conseiller. »

Rédigé par

Quentin BAUDIFFIER,

Chambre interdépartementale d'agriculture
de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres
quentin.baudiffier@cmds.chambagri.fr

Camille DIDIERJEAN,

Chambre d'agriculture de la Dordogne
camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr

Remerciements à Jocelyn MARGUERIE, vétérinaire pour Réseau Cristal et référent national sur les questions de Bien-être animal et de biosécurité et à Sylvie TISSERAND, cheffe d'exploitation de l'EARL Les Safranelles.



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL VU PAR UNE ÉLEVEUSE BIO

Sylvie TISSERAND, cheffe d'exploitation de l'EARL Les Safranelles, située à Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (24), élève des poulettes, futures pondeuses, et des poules pondeuses plein air sous certification Agriculture Biologique.

Initialement, Sylvie Tisserand a débuté l'activité d'élevage par l'installation d'un atelier de moins de 250 poules pondeuses. La vente directe des œufs ne nécessitait pas de centre d'emballage d'œufs.

Malgré l'épisode Influenza aviaire qui a touché le Sud-Ouest en 2016-2017, l'exploitation a pris de l'ampleur avec un cheptel d'environ 1 200 poules pondeuses et a donc nécessité l'acquisition de nouvelles cabanes. Profitant de cet agrandissement, Sylvie a décidé d'élever désormais elle-même les poulettes futures pondeuses.

Aujourd'hui, le site de Rouffignac permet d'accueillir des mises en place de 1 200 poussins, dont 450 à 500 poules pondeuses destinées à renouveler le cheptel. Les autres poulettes sont commercialisées à de petits éleveurs, dont une part non négligeable de maraîchers, à partir de 16 à 17 semaines d'âge.

Les poules pondeuses sont mises en réforme après environ un an de ponte. La totalité des œufs est commercialisée en vente directe (à la ferme, et en boutiques de producteurs).

Face à la demande constante des professionnels et des particuliers, Sylvie souhaiterait augmenter la disponibilité en poulettes futures pondeuses en effectuant annuellement une mise en place de poussins supplémentaire.



Une définition du bien-être animal

Après l'avoir interrogée sur la notion de bien-être animal, la définition de Sylvie s'articulerait autour de trois axes principaux.

En premier lieu, l'éleveur doit s'assurer de satisfaire les besoins primaires des volailles, à savoir une alimentation et un abreuvement de qualité, un environnement confortable, la prévention et le traitement des maladies ou blessures, l'absence de souffrances (douleurs, peur, détresse), et la possibilité d'exprimer le comportement naturel de l'espèce.

Sur un second plan, la conduite sanitaire n'est pas à négliger. En Agriculture Biologique, elle repose sur un principe de prévention qui comprend notamment le choix de souches adaptées, l'adaptation des méthodes d'élevage, ou encore la mise en œuvre d'une densité en élevage appropriée limitant la survenue de pathologies pouvant découler d'une surpopulation. La rotation des parcours et l'utilisation de cabanes mobiles contribuent également à réduire la pression sanitaire.

En dernier lieu, le bien-être animal est indissociable des enrichissements de milieu et d'alimentation. Ils limitent l'ennui et l'anxiété, tout en permettant aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels. Il est essentiel pour les poules, de disposer d'un parcours boisé, à la fois pour mieux gérer les épisodes de stress thermiques, pour enrichir leur cadre de vie, leur offrir une plus grande diversité alimentaire et la liberté de gratter et d'explorer.



Le bien-être animal aux Safranelles

Sylvie présente quelques actions mises en œuvre aux Safranelles liées au bien-être animal. En premier lieu, elle assure le transport des poussins depuis le site d'accoupage situé dans la Sarthe. Ainsi, ils naissent le matin et sont installés le soir même dans leur nouvel environnement. Cela réduit une grande partie du stress lié au transport.

Par ailleurs, le choix a été fait de laisser les poulettes grandir à la lumière naturelle et les rythmes de mise en place évitent les entrées en ponte en hiver, lorsqu'on est en lumière descendante. De la sorte, il n'y a quasiment aucun programme lumineux. Ce choix vise aussi à faciliter les mises en place de poulettes sur les petits élevages, qui n'ont pas nécessairement de programme lumineux.

La prédation est une source de peur et de stress pour les volailles. Les moyens de prévention et de lutte contre les prédateurs peuvent donc être considérés comme partie intégrante du bien-être animal. Une des spécificités de l'élevage des Safranelles, est que Sylvie conserve les coqs issus des erreurs de sexage du couvoir. 5 à 6 coqs peuvent donc être présents parmi un lot de poules pondeuses. Ces coqs jouent alors un rôle de prévention de la prédation : dès lors qu'un danger est pressenti, les coqs donnent l'alerte, et les poules s'abritent très rapidement dans les cabanes ou les zones densément boisées. La présence de coqs a permis de diminuer très significativement la prédation aérienne (buses, autours des palombes...).

Comme bon nombre de ses collègues, ces dernières années, Sylvie a dû s'adapter aux mesures de restrictions sanitaires et plus particulièrement à l'obligation de mise à l'abri des animaux.

Le premier levier d'action a été pour elle de réduire la densité en élevage. La configuration de son site ainsi que le critère de 6 pondeuses/m² du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, lui autorisent des mises en place de 540 animaux. Toutefois, environ 450 poules pondeuses constituent désormais ses lots d'élevage. L'intérieur des cabanes s'est vu enrichir de bottes de paille et de luzerne en tant que source d'activités pour les poules (perchage, grattage...), qu'elle complète avec du blé jeté au sol pour favoriser le comportement de fouille. Sylvie dispose également des perchoirs supplémentaires qui constituent des abris contre le piquage des congénères.

Propos recueillis par

Camille DIDIERJEAN,

conseillère avicole pour la Chambre d'agriculture de la Dordogne